

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/16

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : QUERCI Danièle

OBJET : PDIPR - Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne.

Le Département de Seine-et-Marne a entrepris depuis plusieurs années la constitution d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), tel que prévu par l'article L.361-1 du Code de l'Environnement. Ce dernier a été approuvé partiellement, au gré d'inscriptions de chemins ruraux dans divers secteurs géographiques. Un vaste travail a été engagé en 2009 en vue de le finaliser. L'ensemble des Communes ayant été aujourd'hui consulté, il est proposé de valider pour la première fois, de façon globale, le PDIPR seine-et-marnais comptant 7 600 km de réseau de cheminement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L361-1 du code de l'Environnement,

VU la circulaire interministérielle en date du 30 août 1988, relative aux modalités de mise en œuvre du PDIPR,

VU la délibération du Conseil général en date du 26 juin 1991, relative à l'établissement du PDIPR,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

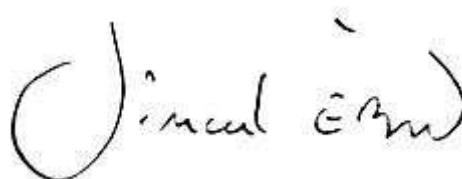
DECIDE

Article 1 : De rapporter les délibérations n° 7/16 du 27/01/95, n° 7/01 du 8/01/96, n° 7/07 du 29/01/96, n° 7/03 du 9/12/96, n° 7/07 du 30/01/97, n° 7/01 du 5/01/98, n° 7/02 du 30/01/98, n° 7/06 du 29/01/99, n° 7/07 du 28/01/00, n° 7/07 du 29/01/01, n° 9/06 du 28/01/02, n° 9/01 du 28/03/03, n° 9/05 du 30/01/04, n° 5/03 du 24/06/05 relatives à la validation partielle du PDIPR.

Article 2 : D'adopter le PDIPR de la Seine-et-Marne joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ